

BULLETIN D'ADHÉSION

CONFÉDÉRATION PAYSANNE D'ILE-DE-FRANCE

**Syndicat pour une Agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs et travailleuses**

**SE
SYNDIQUER,**

**C'EST DÉJÀ
AGIR !**



Confédération paysanne Île-de-France

104 rue Robespierre, 93170 Bagnolet // 06 50 47 74 63

idf@confederationpaysanne.fr // <https://ile-de-france.confederationpaysanne.fr>

BULLETIN D'ADHÉSION 2025

Nom Prénom:

Raison sociale de la ferme :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone :

E-mail :

Statut :

Exploitant.e agricole à titre principal ou cotisant.e solidaire, conjoint.e collaborateur, retraité.e,
aide familiale, autre statut (salarié.e-coopérateur SCOP ou SCIC)

Production(s) :

Mode(s) de commercialisation :

Surface exploitée : Label(s):

Je souhaite m'abonner à Campagnes Solidaires, le mensuel de la Confédération paysanne:

☐ Abonnement 1 an / 11 numéros (+46€) ☐ Abonnement 6 mois / 6 numéros (+24€)

☐ Abonnement 1 an / format numérique (+40€)

Les données recueillies à l'occasion de votre adhésion font l'objet d'un traitement par la Confédération paysanne Île-de-France lui permettant de gérer votre adhésion. Le traitement de vos données a pour objectif de : • Traiter votre demande d'adhésion ; • Vous communiquer des informations sur les activités de notre syndicat • Pour gérer votre adhésion et abonnement à Campagnes Solidaires. - Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter la Confédération paysanne Île-de-France :
idf@confederationpaysanne.fr // 06 50 47 74 63

☐ Cotisation
d'adhésion: 60€

☐ Cotisation pour deux
associé.e.s: 90€
+30€ par associé.e sup

☐ Cotisation + soutien
Indiquer un montant
supérieur à 60€ :

MODE DE PAIEMENT DE LA COTISATION

1 - Chèque à l'ordre de la Confédération paysanne Île-de-France + bulletin complété à envoyer au 104 rue Robespierre, 93170 Bagnolet

2 - Virement bancaire avec pour intitulé votre nom, prénom et mention "Adhésion 2025" :
IBAN : FR 76 1027 8060 0900 0212 2960 182
BIC : CMCI FR 2A // CM Saint-Rémy-les Chevreuse

+ envoi du bulletin complété à idf@confederationpaysanne.fr

PLUS D'INFORMATIONS

La Confédération paysanne est un syndicat professionnel agricole ouvert aux personnes à titre individuel. Seules les personnes ayant les statuts listés ci-après et inscrites auprès de la MSA ont la qualité d'adhérent.e.s habilité.e.s à voter lors de l'Assemblée Générale du syndicat: **exploitant.e.s agricoles (y compris les cotisant.e.s solidaires), les conjoint.e.s d'exploitant.e.s, les aides familiaux, les anciens agriculteurs et agricultrices.**

Les personnes ayant un autre statut couvrant une activité agricole (ex. salariés-coopérateurs en SCOP, SCIC) peuvent prendre part aux activités du syndicat et adhérer mais ne peuvent pas prendre part aux votes. Leur adhésion s'apparente à un don, permettant de participer à la vie collective du syndicat.

L'adhésion donne, entre autre, accès à la feuille d'information électronique mensuelle, aux formations et événements organisés dans le réseau de la Confédération paysanne, de même qu'aux commissions par filières ou par thématiques (eau, climat...) animées au niveau national dans lesquelles sont élaborées les positions du syndicat.

La cotisation d'adhésion annuelle est nominative, valable pour une seule personne et pour l'année civile en cours. Une cotisation réduite est appliquée pour les adhésions de plusieurs associé.e.s d'une même ferme. Une cotisation annuelle de soutien d'un montant supérieure est possible. A l'inverse, une cotisation solidaire peut-être envisagée au cas par cas en cas de difficultés financières. L'adhésion est effective après réception d'une carte d'adhérent.e.

Pour toute information, et en cas de première adhésion au syndicat, merci de contacter notre animatrice : idf@confederationpaysanne.fr // 06 50 47 74 63

**Semons des droits
pour les
paysannes et
les paysans**

